



Frais de notaire lors d'une succession

Par **Rachel raza**, le **07/02/2018** à **13:58**

Bonjour

Mon père est décédé, il n'y a pas de biens mobiliers ni immobiliers, pas de terrain pas de terres, juste un compte bancaire à diviser par 3.

La facture du notaire est de 2000 Euros..Il s'agit d'émoluments d'actes.

Je trouve cela abusif

Merci pour votre aide

Cordialement

Par **youris**, le **07/02/2018** à **14:09**

bonjour,

en l'absence de bien immobilier, rien ne vous obligeait à recourir à un notaire pour s'occuper de la succession de votre père.

pour le tarif, vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F795>

salutations

Par **Rachel raza**, le **10/02/2018** à **10:37**

Bonjour

Si, car au-dessus de 5000 Euros, il faut un acte notarié..un certificat d'hérédité. De ce fait j'ai été obligée de recourir à un notaire (demande de la banque)

Mais je trouve quand même le prix abusif....et je ne comprends toujours pas ce qui justifie un tel prix..Que dois-je faire? Vers qui me tourner ?

merci pour votre aide.

Cordialement

Par **youris**, le **10/02/2018** à **12:38**

il aurait été intéressant de nous indiquer que votre notaire intervenait pour la délivrance d'un acte de notoriété et non pour traiter la succession de votre père.

le coût de délivrance d'un tel acte est nettement inférieur au chiffre que vous donnez.

voir ce lien:

<http://www.notaires.paris-idf.fr/actualites/le-mot-du-mois-definition-dun-acte-de-notoriete>

Par **Rachel raza**, le **13/02/2018** à **19:12**

En fait rien n'était clair ..la clerc de notaire ne m'a rien expliqué ,d'elle même elle a pris l'initiative de faire une succession ,alors que moi je ne voulais qu'un acte notarié.

En fait dans ce cas quelques soit les actes à réaliser,le tarif est calculé sur un pourcentage de la somme totale.Elle aurait du m'en parler et me l'expliquer .Car pour diviser un compte en 3 c est un peu excessif.

Merci pour votre aide